



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Aménagements quatre saisons sur le site du Domaine Nordique de La Bresse-Lispach.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de La Bresse

Raison sociale

Commune de La Bresse

N° SIRET

2 1 8 8 0 0 7 5 3 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

CROUVEZIER (Maire)

Prénom(s)

Maryvonne

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
- 41 a) - 43°b) - 43°c) - 44°d) - 47°c)	- Modification d'une zone de stationnement de 113 places de voitures. - Modification de piste de ski de fond et création d'une piste de ski roues d'une superficie de 1,29 ha - Extension d'un réseau de neige de culture permettant l'enneigement de 0.5 ha. - Création et modification de 2 stades de biathlon. - Défrichement d'une superficie totale d'environ 17 100 m².

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste à compléter les équipements sportifs et leurs aménagements associés dans la station de La Bresse Hautes Vosges, sur les sites de La Bresse Lispach et de la Ténine. Sur le secteur de La Bresse Lispach est implanté un domaine de ski alpin et de ski de fond, tandis qu'un stade de biathlon se trouve sur le secteur de la Ténine.

Différents aménagements seront effectués sur ces deux secteurs, notamment la création d'un stade de biathlon et la modification d'un stade existant. Il sera aussi créé un nouveau stand de tir de précision, des pistes de ski-roues, des zones de stationnement ainsi que des bâtiments relatifs à l'accueil du public et des athlètes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de doter le massif des Vosges d'un pôle d'entraînement régional pour la pratique des activités nordiques tout au long des quatre saisons. Il sera alors possible d'organiser des compétitions nationales de biathlon. Le projet a aussi pour objectif de permettre une liaison en ski-roues entre les secteurs de la Ténine et Lispach.

La vocation quatre saisons est un élément structurant du projet, qui tend à favoriser les activités sportives et la mobilité douce, dans un environnement protégé, autour duquel sera sensibilisé le grand public et les nouvelles générations et les classes scolaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour les bâtiments et les pistes de ski-roues :

- Défrichage / Décapage et stockage de la terre végétale et/ou étrépage
- Réalisation des terrassements
- Réalisation du génie civil (uniquement pour les bâtiments)
- Pose des enrobés
- Revégétalisation

Pour l'extension du réseau neige de culture :

- Étrépage de la végétation et creusement de tranchée
- Installation des réseaux, eaux, airs, électricité
- Comblement de la tranchée et replaquage de la végétation étrépee.

Le planning envisagé est le suivant :

- Défrichage : automne 2024;
- Travaux de terrassements : à partir de septembre 2024 et à l'automne 2024;
- Réalisation de l'extension du réseau neige de culture;
- Réalisation des bâtiments : printemps et été 2025;
- Revêtements enrobés : printemps 2025;
- Revégétalisations : printemps et début automne 2025.

Les travaux s'étaleront sur 4 mois en 2024 et 7 mois en 2025.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le stade de biathlon sur le secteur de la Ténine sera exploité toute l'année, en ski nordique l'hiver lorsqu'il y aura de la neige, sinon en ski-roues tout au long de l'année. Les pistes de ski de fond et le stade de biathlon du secteur de Lispach seront utilisés uniquement en hiver en présence de neige.

Le réseau de neige de culture sur le secteur de Lispach sera utilisé durant la saison hivernale, lorsque la température descend en dessous de -3 °C.

Les stationnements du secteur de Lispach seront utilisés principalement en saison hivernale pour la pratique du ski nordique et du ski alpin.

Le stationnement du secteur de la Ténine sera utilisé régulièrement tout au long de l'année pour la pratique du biathlon et du tir.

Ces deux secteurs seront aussi utilisés toute l'année par les promeneurs.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis d'aménager comprenant des constructions au titre du Code de l'Urbanisme.

Il est également soumis à une demande d'autorisation de défrichage au titre du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur des pistes de ski-roues / piste de ski de fond	3850m / 180m
Linéaire du nouveau réseau neige de culture	447m
Surface de bâtiments Lispach / Ténine	137m ² / 429m ²
Surface à défricher / volume terrassement	18 000m ² / 20 000 m ³
Nombre de places de stationnement déplacées	113

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' , ° "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° , ' " Lat. : ° ° ' , ° "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de La Bresse approuvé en 2007. Projet situé sur un zonage et deux sous-zonages : Zone Naturelle ; zone Ns (touristique et sportive), zone Nf (domaine forestier).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise de la ZNIEFF de type 1 "Tourbière de la Grande Basse à La Bresse"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le Massif des Vosges.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet recoupe trois Zones Humides Remarquables : - Tourbière de la Ténine - Tourbières et lac de Lispach, - Tourbière de la Grande Basse L'impact du projet sur les zones humides est détaillé dans la note complémentaire.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRN ni de PPRT sur la commune, mais un PPRI est associé à la rivière Moselotte. Il recoupe une partie du territoire communal, mais pas la vallée où se situe le projet.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet dans le secteur de Lispach est en limite immédiate du site inscrit "Lac de Lispach"

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux sites Natura 2000 sont en limite directe avec le périmètre d'étude. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Tourbière de Lispach » et de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Massif vosgien ». L'impact du projet sur ces sites Natura 2000 est détaillé dans la note complémentaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station de ski La Bresse Lispach est actuellement autorisée, via l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2013, à effectuer des prélèvements d'eau pour alimenter son réseau de neige de culture. Le présent projet ne nécessite pas de demander une augmentation du volume de prélèvements d'eau. En effet la quantité annuelle moyenne d'eau prélevée ces 8 dernières années est de 20 500 m3 alors que l'arrêté préfectoral autorise un prélèvement annuel maximal de 45 000 m3.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines, mais des drainages seront installés autour des nouveaux bâtiments afin de préserver leurs fondations des éventuelles venues d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en équilibre déblais remblais sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en équilibre déblais remblais
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet est en adéquation avec les ressources. Le projet n'est pas associé à des constructions de logements susceptibles d'engendrer des consommations significatives de ressources en eau potable. Les nouveaux bâtiments seront raccordés au réseau d'eau et d'électricité ainsi qu'au réseau d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce sujet est présenté en détail dans la note complémentaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais l'impact du projet sur les zones Natura 2000 et leurs espèces caractéristiques est faible. Ce sujet est présenté en détail dans la note complémentaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, il engendre des consommations d'espaces naturels et d'espaces forestiers, notamment des opérations de défrichement sur une emprise d'environ 18 000 m ² . Ce sujet est présenté en détail dans la note complémentaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risque naturel significatif sur le périmètre du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, le déplacement est uniquement lié à l'utilisation d'engins de chantier. Les terres de terrassement seront réutilisées sur le site. En phase d'exploitation, les déplacements seront liés aux usagers se rendant sur le site.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux généreront du bruit. En exploitation, le stade de biathlon sera source de bruit lié à la fréquentation du site et aux tirs dans le stade. Le bruit généré sur le site, hors tirs, reste de l'ordre des nuisances générées par des bruits courants. L'utilisation du site sera principalement diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement uniquement en phase travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux uniquement diurne. Éclairage éventuel du stade de biathlon sur le secteur de Lispach. Rétro-éclairage des cibles sur le secteur de la Ténine.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux en équilibre déblais-remblais sur le site. Le site entraînera des productions de déchets ménagers et de déchets liés au nettoyage et à l'entretien des installations.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets sont situés en dehors des périmètres de protection des monuments historiques. Cependant, ils sont situés dans une zone de présomption de prescription archéologique. Le Service Régional de l'Archéologie de Lorraine déterminera si la réalisation des projets nécessite ou non un diagnostic archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en partie sur des forêts communales gérées par l'ONF et sur des pistes de ski existantes. La réalisation des nouveaux bâtiments et les opérations de défrichements vont modifier localement l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Ce sujet est présenté en détail au chapitre 6 de la note complémentaire.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures ERC:

- Adaptation du calendrier des travaux : travaux de terrassement et de défrichage en septembre et à l'automne (hors période de nidification des oiseaux et d'hivernage des mammifères).
- Adaptation du tracé pour minimiser les emprises du projet, éviter au maximum les zones humides, les espèces protégées et les plantes hôtes de papillons.
- Mise en défense des stations d'espèces végétales patrimoniales.
- Présence de kits anti-pollution dans les engins.
- Étrépage et replaquage des tranchées relatives à l'installation des réseaux neiges de culture.
- Suivi du chantier par un écologue pour mettre en place les mesures environnementales.
- Cahier des clauses environnementales.
- Mesures de compensation pour le défrichage
- Mesures de suivi de l'impact sur une zone humide du site de Lispach.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CROUVEZIER

Prénom Margot

Qualité du signataire Maire de La Bresse

À LA BRESSE

Fait le 05/02/2025



Signature du (des) demandeur(s)